arrivés à la conclusion non seulement de ne pas se conformer à ce désir, mais bien plus de nous demander de leur voter un oredit dont ils nous rendront compte à la prochaine session. La prorogation suivra ce vote de près et le pays restera plongé dans l'incertitude quant au sort que lui réserve l'avenir, jusqu'à co que ces messieurs soient de retour de lour mission. Quand nous songeous aux cajoleries que le gouvernement met en œuvre auprès de certains membres envoyés dans cette chambre, dans le but avoué de faire triompher des principes et des mesures particulières; quand nous voyons les députés dont je parle violant ouvertement les promesses faites à leurs commettants et vouer toute leur énergie à appuyer un gouvernement qu'ils avaient nission de combattre, ne soyons pas surpris si des influences de même nature, mais Partant de plus haut, produisent le même effet sur nos ministres pendant leur séjour en Angleterre, et s'ils trahissent la confiance reposée en eux par des partisans aussi souples qu'aveugles. Le but avoué de la prorogation immédiate des chambres est le danger imminent qui menace cette province, mais l'on se garde bien de nous éclairer sur les causes réelles d'une pareille alarme. L'on nous dit, cependant, qu'une somme considérable, à un montant inconnu, doit être affectée par la métropole à la fortification de Certaines parties du Canada, et qu'il nous faudra aussi dépenser pour le même objet un fort montant dont nous ne connaissons pas le chiffre. Mais si nous demandous des renseignements plus positifs, le gouvernement se hate de nous dire que les interets publics s'y opposent L'on nous Supplie d'attendre pationment et de vouloir bien nous déclarer contents et satisfaits de l'assurance que l'on nous donne que certains ministres vont sans tarder se rendre en Angleterre pour convenir du montant que le Canada devra consacrer à sa défeuse et au maintien de milices organisées sur un pied d'efficacité inconnu jusque-là Or, je prétends, M. l'ORATEUR, que ces arrangements pourraient se faire tout aussi bien par la voie des dépêntes et de la correspondance eutre ce gouvernement et le ministère des colonies. (Ecoutez !) Je proteste contre le principe de vouloir transférer à Downing Street la négociation de cette mesure, avant que les ministres aient répendu catégoriquement aux questions que nous lour avons adressées. Les représentants d'un peuple

obéré de taxes écrasantes ont le droit de préciser le chiffre au delà duquel le gouvernement n'a pas le droit d'engager le crédit de cette province. Nous n'ignorons pas qu'au moment actuel il est très difficile de réaliser des fonds en Angleterre, mais le ministre des finances ne daigne pas même nous informer des conditions auxquelles il fait ses emprunts. Nous ne connaissons rien de la question, rien de la position que l'on veut nous faire. Je suis d'avis que le peuple de ce pays ne devrait pas être appelé à voter des sommes plus considérables qu'il n'en peut payer. Il n'est pas un député siégeant en cette chambre, pas un seul homme dans tout le pays qui ne soit prêt à payer sa quote-part pour les fortifications; mais il y a des limites à tout. (Ecoutes!) Le principe consacré par trois des ministres actuels, quand conjointement avec moi ils formaient partie d'une autre administration, est tout aussi rationnel aujourd'hui qu'il l'était alors ; et si, il y a deux ans, la puissance de l'armée américaine n'était pas telle qu'elle devait nous induire à voter des sommes considérables pour défendre le pays contre toute agression possible, je ne saurais comprendre commont il se fait que mes anciens collègues consentent aujourd'hui à donner suite à une proposition qui nous entraînera dans une dépense énorme. Je me permettrai maintenant de lire des extraits d'une dépêche adressée par l'exécutif le 28 octobre 1862 au duc de NEWCASTLE, en réponse à la proposition qu'il nous faisait de lever cinquante mille volontaires :-

" La proposition émise par Sa Grâce d'organiser et de discipliner pas moins de 50,000 hommes, n'est pas faite à la province pour la première fois, La mesure préparée par le dernier gouvernement et rejetée par la législature, avait pour but de former cet effectif, et les conseillers de Votre Excellence ne peuvent déguiser leur opinion que la province est contre le maintien d'une force qui affecterait gravement les industries et ontrainerait des impôts justifiables seulement en présence d'un danger imminent ou en temps de guerre. Le peuple du Canada, ne faisant rieu qui puisse amener une rupture avec les Etats-l'uis, et ne sachant pas que le gouvernement de Sa Majesté ait l'intention de suivre une politique de nature à entrainer une aussi affreuse calamité, n'est pas disposé à s'imposer des taxes extraordinaires. Il comprend que si la guerre a lieu, elle n'aura pas son fuit pour cause, et il est porte à ne rien faire qui puisse paraître anticiper, peut-être provoquer, un dtat de choses dont les suites seraient désastreuses pour tous les intérêts de la province."

Telle était, il y a deux ans, l'opinion de ces hon, messieurs. (Ecoutes!)